



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE NICE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT

Modification n°1

PLAN DE ZONAGE MODIFIÉ

ÉCHELLE : 1/5000

Prescription de la modification du PPRIF : 20 octobre 2020

Mise à disposition du public : du 12 novembre 2020 au 14 décembre 2020

Approbation de la modification du PPRIF :

02 FEV. 2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES ALPES-MARITIMES
SERVICE DÉPLACEMENTS RISQUES SÉCURITÉ

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CAN 4352

Bernard GONZALEZ

Zonage :

- R - Zone de risque fort à très fort
- B1a - Zone de risque modéré à fort à prescriptions particulières
- B1 - Zone de risque modéré
- B2 - Zone de risque faible
- Zone non concernée par le risque



Sources :
Bât et Parcelles PCI vecteur (DGI 2019)

Echelle :
1/5000

